



Hervé FÉRON
Député de Meurthe-et-Moselle
Maire de Tomblaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur François Rebsamen
Ministre du Travail, de l'Emploi, de
la Formation Professionnelle et du
Dialogue Social
101 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 14 mai 2014

Monsieur le Ministre,

Par la présente je me permets de vous alerter au sujet de la convention d'assurance chômage issue de l'accord national interprofessionnel du 22 mars et de ses conséquences sur le régime des intermittents du spectacle.

Cet accord, dont le texte finalisé ce jour au siège du Medef sera prochainement soumis à votre agrément, ne prend pas en compte les propositions de réforme du régime d'assurance chômage de l'intermittence du spectacle, aussi connu sous le nom d'« annexes 8 et 10 ». Ces propositions sont pourtant le fruit de l'expertise conjointe des organisations professionnelles et des parlementaires à la fois au sein du Comité de suivi de la réforme de l'intermittence depuis 2003 et au sein des missions d'information de l'Assemblée Nationale et du Sénat au cours des deux dernières années.

La mission parlementaire sur le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle a notamment donné lieu à un excellent rapport du député Jean-Patrick Gille. Ce « rapport sur les conditions d'emploi des métiers artistiques » propose le plafonnement du cumul mensuel des rémunérations et indemnités à 4000 euros, le déplaçonnement des cotisations assurance chômage (aujourd'hui, un artiste ne cotise que sur les premiers 12 000 euros de son contrat), ou encore la lutte contre la permittence notamment dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel (avec une obligation de proposer un CDI, à chaque salarié qui travaille plus de 600 heures et une requalification automatique en CDI à partir de 900 heures).

Bien que ce rapport ait été reconnu de façon unanime – il a emporté toutes les voix des membres des deux commissions des affaires culturelles et des affaires sociales, aucune de ses recommandations ne figure dans le texte de la convention Unédic.

www.herveferon.fr

26 rue Gambetta – 54 000 NANCY

☎ 03 83 48 89 80 📠 03 83 29 07 82

Monsieur le Ministre, l'assurance chômage est le meilleur amortisseur social, surtout dans le contexte de chômage de masse que nous connaissons actuellement. Or, le nouvel accord pénalise encore davantage les plus précaires, remettant en cause leurs droits à indemnisation dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle.

Si des améliorations ont été apportées, notamment sur le délai de carence qui se voit assoupli pour une partie des intermittents, il reste toutefois de nombreux points à retravailler afin de ne pas fragiliser plus encore cette profession, précaire par nature, en matière de volume de travail et de rémunérations.

Sur les dix dernières années en effet, même si le nombre moyen de contrats conclus par un intermittent du spectacle a augmenté, leur durée moyenne est plus courte. Ainsi, en 2011, un artiste conclut en moyenne quinze contrats par an, avec une durée moyenne de trois jours par contrat ; en 2000, un artiste concluait en moyenne neuf contrats par an, avec une durée moyenne de cinq jours par contrat.

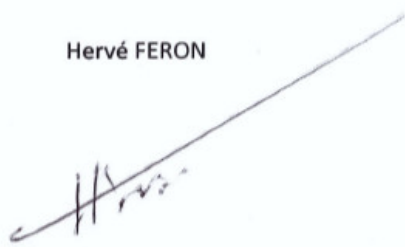
Pour ne pas précariser davantage les intermittents du spectacle, cette réforme doit refléter notre politique de justice sociale, être équitable et équilibrée. Aussi, je vous demande de ne pas agréer le texte de la convention Unédic. Il est indispensable de parvenir à un accord qui prenne en compte les propositions des principaux intéressés.

Je souhaiterais pour conclure vous rappeler le caractère déterminant du secteur de la culture pour la vitalité de notre économie ; selon le rapport conjoint des ministères de la Culture et de l'Economie, la culture contribue à hauteur de 57,8 milliards d'euros au PIB et les entreprises culturelles emploient à elles seules 670 000 personnes en France. Pour effectuer une comparaison, la culture contribue sept fois plus au PIB français que l'industrie automobile.

Je vous remercie de bien vouloir suivre ce dossier avec une attention particulière et de me tenir informé des suites que vous pourrez lui réserver.

Vous témoignant ma reconnaissance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sincères salutations.

Hervé FERON



www.herveferon.fr

26 rue Gambetta - 54 000 NANCY
☎ 03 83 48 89 80 📠 03 83 29 07 82

